



13 rue Dubrunfaut75012 PARIS

Tél.: 01 74 05 74 23 >SIREN N° 451 386 544

APE N° 00014

Site internet : <u>www.inflamoeil.org</u>

50^{ème}édition



TYNDALL

Bulletin d'Informations

et

d'échanges

N°50 MARS 2017

Courriel : contact@inflamoeil.org

SOMMAIRE

- 1. Editorial
- 2. L'histoire de Maya en B.D
- 3. Les orthoptistes
- 4. <u>Dossier médical partagé : DMP</u>



Editorial

Chers adhérents et chers Amis, Nous en sommes au 50ème numéro de TYNDALL. Remercions toutes les équipes éditoriales qui se sont succédées et n'ont ménagé ni leur temps ni leurs neurones pour vous offrir des articles scientifiques, de vie pratique et des témoignages.

Cela se fête: nous avons le plaisir de vous présenter dans ce numéro les trois premières planches de la vie de Maya en bandes dessinées. Maya est une petite patiente que certains d'entre nous connaissent bien et qui a la gentillesse de nous raconter la façon dont elle vit son uvéite. Nous aurons la chance de suivre cette petite fille très courageuse et aussi souvent très joyeuse pendant son enfance et son adolescence.

C'est une jeune artiste de 18 ans, Marianne Tesseraud, qui a réalisé cette BD et qui discute avec notre petite Maya pour recueillir son témoignage. Vous pouvez en savoir plus sur elle sur sa page Facebook Uh!

Vous trouverez aussi dans ce numéro un article très instructif sur les examens que nous font passer les orthoptistes. Enfin une explication sur le fameux Dossier Médical Partagé, qui devrait - quand il se généralisera - nous simplifier beaucoup la vie.

En espérant avoir le plaisir de vous voir et d'échanger lors de notre Assemblée Générale du 25 mars,

Bien cordialement,

Frédérique Moreau

Bonjour! Je m'appelle May a !!

J'ai 6 ans...

··· et je suis atteinte d'uveite bilatérale compliquée d'Oedèmes/ ((c'ed compliqué, hein ?)

un jour, à l'âge de 3 ans, j'allais chez la pédiatre et elle a annoncé que je voyais mal...











Je mange sans sel et peu sucré et ga arrête ma croissance







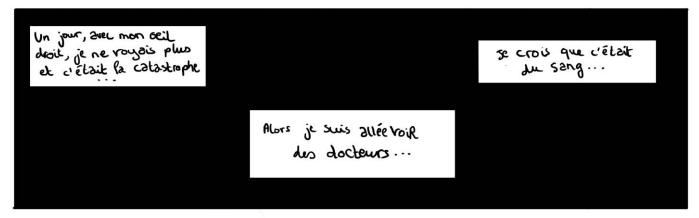










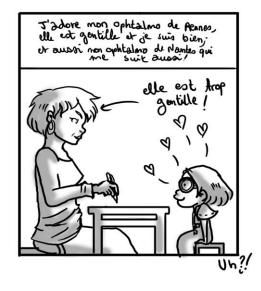


















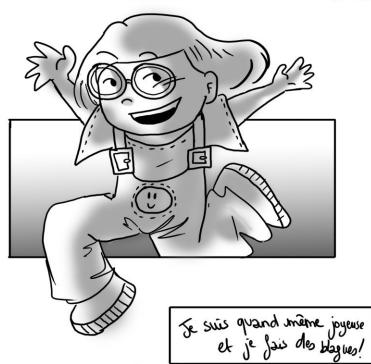












D'agrès le témoignage de M240; mise en page et dessin pan 11/2/







Orthoptistes

L'orthoptiste est un auxiliaire médical diplômé d'État, dont la vocation est le dépistage, la rééducation et la réadaptation de la vision.

Les orthoptistes ne peuvent pratiquer leur art que sur ordonnance médicale ou, dans le cadre notamment du cabinet d'un médecin ophtalmologiste, sous la responsabilité d'un médecin.

Plus récemment, le décret de compétences de 2007, fixant la liste des actes réalisables par les orthoptistes, a élargi le nombre d'examens complémentaires pouvant être réalisés et a autorisé les orthoptistes à effectuer toutes auasiment les techniques d'imagerie et examens de l'œil tels que l'examen visuel. du champ rétinophotographie non mydriatique (RNM), l'électrophysiologie oculaire, la pachymétrie sans contact, la tonométrie tomographie contact. la sans cohérence optique (OCT), la topographie cornéenne, l'angiographie rétinienne (à l'exception de l'injection qui doit être effectuée par un professionnel de santé habilité). la biométrie préopératoire, la pose de lentilles, à déterminer l'acuité visuelle et la réfraction. le tout sous la responsabilité médecin ophtalmologiste.



Acuité Visuelle :

Il s'agit de la mesure de la capacité visuelle de la fonction maculaire, c'est-à-dire le pouvoir de discrimination le plus fin au contraste maximal entre un test et son fond. Elle peut se mesurer à l'aide d'optotype choisi en fonction du patient (lettres, chiffres, dessins...).

L'orthoptiste mesure l'acuité maximale corrigée, afin de pouvoir aiguiller son examen dans le cadre de recherche d'anomalies visuelles.

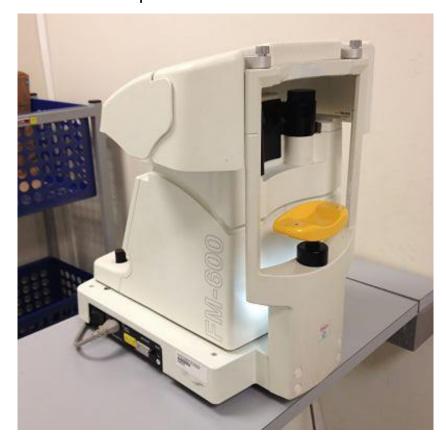






Flare:

Examen indolore et non invasif permettant de compter le nombre de cellules inflammatoires présentes dans la chambre antérieure de l'œil à l'aide d'un laser.



Le patient doit fixer une lumière verte droit devant pendant l'acquisition des mesures (de 5 à 10 en fonction de l'âge, de l'inflammation et de la fiablité).

Le résultat est une moyenne des mesures (en photons par milliseconde), connu à la fin de l'examen. De 0 à 8, il est considéré comme normal. De 8 à 10, à surveiller. Et au-delà de 10, inflammatoire. Mais les résultats permettront surtout de connaître l'évolution de l'inflammation par rapport aux examens précédents.

Dilatation par collyre nécessaire pour une meilleure fiabilité.

Durée d'une mesure : quelques secondes.

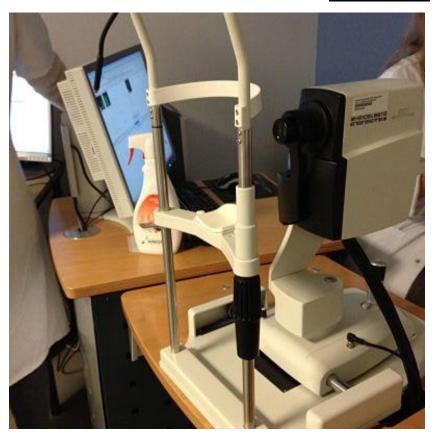
Durée totale de l'examen : 10 à 15 minutes.

OCT: Cirrus





Spectralis:



Examen indolore et non invasif permettant de faire des coupes de la rétine et du nerf optique, afin d'étudier l'épaisseur des différentes couches et leurs structures.

Le patient doit fixer le centre d'une étoile ou un point lumineux, droit devant ou sur le côté, en fonction de la mesure souhaitée par l'opérateur.

Les résultats sont imprimés après les acquisitions, et données au médecin pour leur interprétation.

Dilatation par collyre possible mais non systématique.

Durée d'une mesure : quelques secondes à 2 minutes.

Durée de l'examen : 10 à 15 minutes.

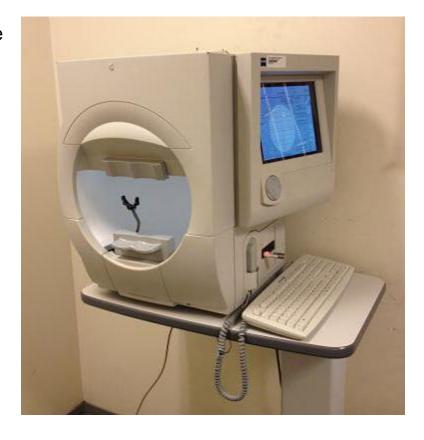
Champ visuel Humphrey:

Le champ visuel est la zone de l'espace perçue par le regard, alors que les yeux restent immobiles droit devant. L'étude du champ visuel intègre la recherche des limites périphériques de celui-ci et le seuil de sa sensibilité à la lumière. Il permet l'étude de toute la voie optique qui va de la rétine au cortex visuel occipital.

Cette exploration indolore permet de localiser l'anomalie, d'en surveiller l'évolution et parfois de proposer une indication thérapeutique.

Lors de l'examen de champ visuel périmétrique Humphrey, il est envoyé des stimuli lumineux de différentes intensités à l'intérieur d'une coupole. Le parient sonne pour indiquer qu'il voit le point lumineux.

C'est une méthode d'examen qui explore





de façon fine le champ visuel central, elle est ainsi particulièrement indiquée dans une pathologie du nerf optique, de toxicité rétinienne, ou au cours du dépistage ou suivi du glaucome.

Pas de dilatation.

Durée de l'examen : 4 à 10 minutes par œil, pour un total d'environ 30 minutes.

Lyvia KOU Orthoptiste Hôpital Pitié-Salpêtrière



Le dossier médical partagé (DMP)

Le dossier médical partagé (DMP)

Les bénéficiaires de l'assurance maladie peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un DMP, et cela dans le respect du secret médical. Le DMP est gratuit.

Le DMP peut contenir les documents et informations suivants :

- •comptes-rendus hospitaliers et radiologiques,
- résultats d'analyses de biologie,
- antécédents et allergies,
- actes importants réalisés,
- médicaments qui ont été prescrits et délivrés.

Vous pouvez supprimer certains des documents qu'il contient ou masquer certaines informations à tout moment.

Vous pouvez demander la création d'un DMP là l'occasion d'une consultation

médicale (si le médecin dispose des outils informatiques adaptés) ou à l'accueil d'un établissement de santé. Une brochure d'information vous est alors remise.

Vous pouvez vous connecter à votre DMP par internet avec vos codes confidentiels. La consultation vous donne accès à toutes les actions effectuées sur votre DMP.

L'accès du DMP est possible pour vousmême et pour les professionnels de santé auxquels vous avez donné une autorisation.

En cas d'urgence, les professionnels de santé et le médecin régulateur du Samu centre 15 peuvent accéder à votre DMP (sauf si vous aviez auparavant indiqué votre opposition à cet accès). La médecine du travail n'a pas accès à votre DMP.

Vous pouvez fermer DMP à tout moment. À partir de sa fermeture, le DMP est conservé 10 ans, puis supprimé définitivement. Pendant cette période, vous pouvez demander la réactivation de votre DMP.

Vous pouvez aussi demander la suppression définitive de votre DMP.



Directeur de publication : Sylvette PETITHORY,

Comité de rédaction : Sylvette PETITHORY Jeanne HERAULT

Nadine TASHK

Conception et réalisation : Joëlle MASLÉ

Journal trimestriel Dépôt légal :1er trimestre 2017 ISSN : 1760-155X

